



# Lettre d'information N°6

## du GIP-Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées

### Editorial : Les intempéries de 2013 en estive

Novembre 2014, Numéro 6

#### Dans ce numéro:

[Retour sur les  
intempéries de  
2013 en estive](#) 2-4

[La signalétique  
pastorale en estive](#) 5-7

[Les externalités  
du pastoralisme  
pyrénéen](#) 8-11

[Brèves](#) 12

De mémoire d'anciens, nous n'avions jamais connu pareille situation, à l'exception peut-être de nos aïeux lors de la crue historique de 1897. Le 18 et 19 juin 2013, le Bastan est sorti de son lit, emportant tout sur son passage. L'agro-pastoralisme, pilier de l'économie de notre vallée avec le tourisme, a été touché en plein cœur. En effet, voiries, passerelles, bâtiments d'élevage ou encore équipements pastoraux ont subi les affres du déchaînement de la nature. Des pans entiers de prairies de fauche situées en fond de vallée ont même disparus, emportés par les flots.

A titre d'exemple, les dégâts qui concernent la commune de Betpouey se sont chiffrés à plusieurs centaines de milliers d'euros (notre village, coupé du reste de la vallée, a même dû être ravitaillé plusieurs jours par hélicoptage). Pour autant, aussi colossaux que les travaux de réparation ont pu être, ils ont été nécessaires à la reprise de l'activité. Toute notre énergie a donc été consacrée à la remise en état de fonctionnement, à la reconstruction, et ce dans les plus brefs délais, car une fois le choc passé, notre esprit de résistance a repris le dessus. Il nous était impossible de laisser tomber notre agriculture meurtrie par ces événements, eu égard aux difficultés actuelles traversées par l'élevage de montagne. La perte de l'abattoir de Viella, maillon essentiel de notre « AOC Barèges-Gavarnie », constitue par exemple un véritable coup dur. Il est vital que sa reconstruction s'opère le plus rapidement possible.

Dans ces moments difficiles, notre communauté montagnarde a su se serrer les coudes. L'élan de solidarité qui s'est manifesté à l'échelle départementale voir inter-départementale nous a profondément touché. Je tenais d'ailleurs à profiter de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement tous les services de l'Etat et les divers organismes qui nous ont apporté leur aide ; leur mobilisation a été à la hauteur de la catastrophe. Merci également aux nombreux bénévoles ainsi qu'aux donateurs qui ont grandement contribué à panser les plaies de cette crue dévastatrice.

Plus d'un an après ces événements, les travaux de remise en état se poursuivent à un rythme soutenu, notamment ceux concernant les prairies de fauche qui constituent la clef de voûte de notre système agro-pastoral. Car, même si les stigmates de la crue marqueront encore pour de nombreuses années nos villages de Labatsus, la vie a repris petit à petit son cours dans nos territoires de montagne.

**Bernard SOUBERBIELLE**

Eleveur et maire de la commune de Betpouey,  
Président des Associations Foncières Pastorales  
de Betpouey et des Plateaux de Sers,  
Vice-Président du Parc National des Pyrénées,  
Elu membre associé à la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées.



# Retour sur les Intempéries 2013 en estive

2013 restera dans les annales comme une année particulière pour le département des Hautes-Pyrénées ; les estives ayant elles aussi subi de plein fouet les conditions climatiques exceptionnelles. En effet, **les conséquentes chutes de neige** de l'hiver et du printemps 2013 ainsi que **les crues qui en ont découlé les 18 et 19 juin 2013** ont généré des perturbations importantes pour les saisons d'estive 2013 et 2014 mais également pour celles à venir. Retour sur les principales répercussions de ces intempéries en estive plus d'un an après les événements.



Comparatif de l'enneigement sur les estives au pied du Pic du Midi au 24 Juin 2012 (ci-dessus) et au 24 Juin 2013 (ci-dessous)

Source : site Internet du Pic de Midi de Bigorre



## I) LES PRINCIPALES PERTURBATIONS

Les perturbations sont de nature différente et d'intensité variable en fonction des secteurs du département. Sans être exhaustif, nous avons pu constater deux principaux types de dégâts :

- ceux relatifs aux équipements pastoraux (dont l'impact s'échelonne sur les saisons d'estive 2013, 2014 voire plus),
- ceux relatifs aux retards de la pousse de l'herbe, de la montée en estive et les difficultés sous-jacentes pour les éleveurs et gardiens salariés (saison d'estive 2013).

## A). Les dégâts aux équipements :

Ces dégâts ont été constatés au fur et à mesure de la saison d'estive 2013, dès que l'accès aux équipements fût rendu possible par la fonte de la neige. Ils ont touché différents types d'équipements pastoraux, allant du simple endommagement à la destruction complète de l'ouvrage :

- **Les cabanes pastorales** : la cabane est un élément structurant fort de l'utilisation d'une estive et elle l'est d'autant plus lorsqu'elle héberge un gardien salarié ou un éleveur-gardien. Les constats de gros dégâts sur les cabanes vont de l'inondation consécutive à la fonte des quantités exceptionnelles de neige accumulées (*Cabane du Lac Vert, CS du Houscaou*), à la destruction complète de la cabane suite à une coulée de neige (*cabane du Pin, CS de la Barousse*), en passant par des impacts sur les toitures, les huisseries ou des fragilisations générales du gros œuvre qui rendent leur utilisation dangereuse pour les gardiens salariés (*cabane du Montaigu, CS de la Baronnie des Angles*).

L'indisponibilité des cabanes a donc posé des problèmes importants pour l'activité de gardiennage, tant sur la question pratique de l'hébergement et de l'activité du gardien que sur le respect du droit du travail pour l'employeur. Des solutions de substitution ont été rapidement trouvées, l'une d'elles consistant à installer des habitats temporaires (caravanes, bungalows...) à proximité (terminal de piste) ou sur l'estive. Ces solutions ont engendré des coûts importants de location d'habitat et de transport (hélicoptage le cas échéant) et posé de nombreux problèmes, notamment en terme d'alimentation en eau et d'assainissement.

Outre les gros impacts directs cités ci-dessus, de multiples dégradations ont également été constatées sur d'autres cabanes et abris pastoraux du département (menuiseries endommagées, toiture détériorée, dispositif d'adduction d'eau altéré, panneaux solaires détruits, matériaux d'isolation hors d'usage, mur de clôture attenant effondré...).



Cabane du Lac Vert fin Juin 2013 et niveau d'inondation à l'intérieur de la cabane.

Source F.GAROBY



Cabane du Pin détruite par une avalanche

Source : GIP-CRPGE



Mise en place de bungalows hélicoptés au Montaigu. Source : GIP-CRPGE

# Retour sur les Intempéries 2013 en estive

· **Les accès** : pistes et sentiers ont été particulièrement affectés, les dégâts ont été soit ponctuels (affaissements localisés, dégradation superficielle de la bande roulante, dépôt de matériaux tels que rochers, arbres...), soit plus importants, avec des tronçons entiers emportés par les crues ou les glissements de neige.



Pont de Sideros emporté (accès aux estives d'Aulon). Source : Mairie d'Aulon

Des passerelles conditionnant totalement l'accès aux estives ont été détruites, ce qui a rendu l'accès à plusieurs quartiers d'estive impossible pour les troupeaux et les éleveurs. Ces dégradations ont donc gêné la montée en estive et elles ont également pénalisé les éleveurs dans certaines estives durant une partie de l'été 2013 pour les visites aux troupeaux (*accès aux estives de la vallée du Rioumajou par exemple*).



Passerelle du Campbielh détruite par les crues. Source : CS de la Vallée du Barège



Sentier pastoral de Baricave emporté par les crues. Source : Mairie de St-Lary/Soulan



Parc de tri de Toucouets endommagé par la neige. Source : CS de la Vallée du Barège

· **Les parcs de tri** sont sans doute, avec les clôtures, les équipements pastoraux qui ont payé le plus lourd tribut aux intempéries, soit emportés par les crues, soit « écrasés » par le poids de la neige accumulée en grande quantité (les soudures des lisses des barrières galvanisées ont été soumises à très rude épreuve). Leur dégradation a rendu leur utilisation dangereuse et a largement handicapé les éleveurs lors de la manipulation des animaux.



Dégâts de la neige sur les poteaux et les barrières du parc de tri d'Arizes. Source : GIP-CRPGÉ



- **Les clôtures**, déjà sensibles à l'enneigement en temps normal, ont été beaucoup affectées par la neige en 2013. Les dégâts ont concerné des dizaines de kilomètres d'équipement. Ces clôtures sont de deux natures : protection de zones dangereuses pour le bétail ou bien limite entre deux estives ou entre les estives et les prés privés en contrebas. Leur dégradation a généré un surcroît de travail important pour les éleveurs et les gardiens. La remise en place de ces équipements (en partie réalisée dans l'urgence) a demandé des moyens importants et a posé des problèmes dans le sens où le département dispose de peu d'entreprises spécialisées dans ce genre de travaux et que les éleveurs ont été difficiles à mobiliser compte tenu de l'ensemble des difficultés auxquelles ils ont eu à faire face.



Clôture Ursus sous la neige. Source : GIP-CRPGÉ

- **Les points d'eau** : quelques dégradations de points d'eau ont été enregistrées (conduite d'eau obstruée, gel du béton des abreuvoirs,...), en complément de ceux situés à proximité de cours qui ont été littéralement emportés lors des crues.

Outre ces équipements pastoraux, la diminution de la période d'intervention possible, la mobilisation des entreprises sur les vallées les plus sinistrées par les intempéries, la nécessité pour les gestionnaires d'estive de parer au plus pressé ont quelque peu perturbé la réalisation des améliorations pastorales programmées en 2013. Par ailleurs la persistance de la neige, la dégradation des accès à certaines zones de chargement et les retards dans la montée aux estives ont perturbé le programme d'héliportage annuel de 2013 pour le ravitaillement des cabanes (retard de plusieurs semaines).

# Retour sur les Intempéries 2013 en estive

## B). Le retard de la pousse de l'herbe et de la montée en estive en 2013 :

Les forts enneigements et les températures basses ont entraîné des retards importants dans la pousse de l'herbe en estive. Ces retards, constatés par les éleveurs, les gestionnaires d'estive et le GIP-CRPG, ont été variables en fonction des secteurs et ont pu atteindre de 2 à 3 semaines sur les estives basses et **jusqu'à 4 à 6 semaines sur les estives de haute altitude.**

Outre les décalages pour la montée des troupeaux que ces retards ont induits, ils ont également eu un impact important sur la quantité et la qualité de la ressource fourragère. Au retard physiologique de la végétation s'est rajoutée une exploitation trop rapide et trop intense par le pâturage, notamment sur les zones basses qui, en entamant le « capital », a hypothéqué les capacités de repousse durant la saison (compensé par les conditions climatiques favorables de l'arrière-saison 2013).

## C). Les difficultés

### pour les éleveurs et les salariés en 2013 :

En relation avec les retards de la pousse de l'herbe, les montées en estive ont été décalées de plusieurs semaines **mais très peu d'éleveurs ont renoncé totalement à la transhumance**, y compris les éleveurs extérieurs à la montagne. La persistance de l'enneigement dans les zones de moyenne altitude et a fortiori sur celles de haute altitude a contraint les éleveurs à séjourner plus longtemps qu'habituellement sur les zones basses. Globalement, les circuits de pâturage habituels ont été modifiés avec, sans doute, des conséquences dans les années à venir sur le comportement des troupeaux. Le manque de ressources de début de saison a engendré **une mobilité accrue des animaux**, avec un surplus de travail pour les éleveurs et gardiens.

La présence importante de la neige, et notamment de « ponts de neige » sur les cours d'eaux, a fait prendre **des risques importants au bétail ainsi qu'aux éleveurs et aux gardiens**, avec quelques accidents à la clef. Dans ce sens, certains gestionnaires d'estive ont pris l'initiative d'aller enclore les zones les plus dangereuses (névés).

## II) A SITUATION EXCEPTIONNELLE, MESURES EXCEPTIONNELLES

Le GIP-CRPG a enregistré la nature et l'ampleur des perturbations, à la fois au travers de témoignages spontanés et à l'occasion de contacts sur le terrain dès le mois d'Avril en ce qui concerne les perturbations liées à l'enneigement.

Un examen de la situation de chaque gardien salarié du département, notamment les décalages dans le temps de l'embauche, a également été réalisé.

Enfin, après les épisodes du 18 et 19 juin passés, le GIP-CRPG a lancé auprès des 130 gestionnaires d'estive **un recensement exhaustif de tous les dégâts et conséquences des intempéries** (enneigement ainsi que crue du 18 juin) et réalisé, au fil de la collecte des informations, à une estimation financière des dégâts matériels. Cette enquête a été également l'occasion, avec les gestionnaires d'estive les plus impactés, d'identifier les besoins en urgence et de prioriser avec eux les interventions à venir. En parallèle, le GIP-CRPG a rédigé **une note pour alerter l'administration** sur les conséquences de ces conditions exceptionnelles, notamment pour demander l'absence de sanction pour les gestionnaires d'estive en cas de non-respect des leurs engagements (PHAE, MAEt, plans de gestion liés au gardiennage).

Le Lundi 22 Juillet 2013, **une Commission Amélioration Pastorale « exceptionnelle »**, présidée par la Direction Départementale des Territoires, s'est tenue à Tarbes. Elle a rassemblé les acteurs du pastoralisme départemental (Association des gestionnaires d'Estive, Chambre d'Agriculture et GIP-CRPG) et les différents financeurs (DDT 65, CG 65, PNP, DRAAF). L'objectif de cette réunion était de rechercher des crédits financiers disponibles afin de pouvoir faire face aux dommages subis par les gestionnaires d'estive.

A l'issue de cette CAP et après examen du listing des dégâts établis par le GIP, deux niveaux d'urgence concernant les dégâts sur les équipements pastoraux ont été établis :

### Niveau d'urgence 1 :

- **Cabane avec gardiennage salarié** (achat de moyen de chauffage, location et hélicoptage de bungalows, réparation de toiture...),

- **Accès** (piste pastorale et passerelle).

13 dossiers ont été déposés au titre des crédits pastoraux en Aout 2013.

4 dossiers ont été déposés au titre des « calamités publiques » en Septembre 2013.

➔ **Montant total TTC des 17 projets Urgence 1 : 197 155,42 euros**

### Niveau d'urgence 2 :

**Autres équipements** : parcs de tri, clôtures ainsi qu'achat de clôtures mobiles pour sécuriser les névés, dispositifs d'abreuvement, surcoûts pour les hélicoptages (du fait de la perte d'accès aux zones de chargement habituelles),...

37 dossiers ont été déposés au titre des crédits pastoraux en Novembre 2013 dès confirmation de la part de la DDT 65 de crédits disponibles.

➔ **Montant total TTC des 37 dossiers Urgence 2 : 382 625,53 euros**

Ce sont donc **54 dossiers pour un total de près de 600 000 euros de travaux** qui ont été montés par le GIP-CRPG en réponse à ces intempéries en estive. Ces chiffres ne prennent pas en compte les dommages sur les trois cabanes hébergeant des bergers/vachers salariés qui ont été les plus lourdement endommagées (en cours d'expertise par les assurances).

Certes, ces moyens financiers n'ont pas résolu tous les problèmes mais ils ont contribué de façon significative aux reconstructions nécessaires suite à ces événements qui ont, plus d'un an après, des répercussions encore bien perceptibles dans les estives des Hautes-Pyrénées.

Pour de plus amples informations,  
contacter Didier BUFFIERE,  
Directeur au GIP-CRPG :  
au 05 62 44 59 30



# La signalétique pastorale en estive : une expérience novatrice



Reconnue activité de base de la vie montagnarde et gestionnaire central de l'espace montagnard par la loi de développement des territoires ruraux du 23 Février 2005, l'activité pastorale se trouve de plus en plus confrontée au développement touristique estival. Les territoires pastoraux sont considérés comme des espaces de liberté et les activités de plein air se développent sur ces sites (randonnée, parapente, VTT...).

La prise en compte de cette activité touristique (mais également d'autres activités telles que la chasse, la cueillette de champignons...) dans la gestion des estives est indispensable afin d'éviter au maximum les conflits d'usage. En effet, si la nécessaire complémentarité de ces activités n'est plus à démontrer, il n'en demeure pas moins que, sur le terrain, de nombreux problèmes peuvent se poser à différents niveaux :

- **des problèmes qui perturbent le travail des éleveurs**

La pression touristique ainsi que les autres activités non agricoles présentes en montagne entravent bien souvent l'utilisation des équipements pastoraux.

Parmi les principaux désagréments, on peut noter la surfréquentation ainsi que le stationnement anarchique sur les accès pastoraux (pistes et routes), les dégradations et vols, l'abandon de déchets au niveau des cabanes, la dégradation des clôtures et ou la non-fermeture des barrières...

- **des problèmes de comportement par rapport aux animaux**

Les usagers de la montagne qui méconnaissent les pratiques pastorales mesurent souvent mal l'impact de leurs comportements sur les troupeaux. La divagation des chiens, le dérangement direct des animaux, la circulation des véhicules à moteur sur les pelouses, l'abandon de déchets susceptibles de blesser ou d'être ingurgités par les animaux sont autant de comportements préjudiciables pour les bêtes.

De plus, caresser un veau ou donner à manger aux animaux sont des attitudes à risque qui, l'été dernier encore, ont conduit à des accidents dans les estives du département.

A ces deux formes de perturbation vient s'ajouter le cas spécifique des sites très fréquentés en période estivale tels que les cols (Aspin, Tourmalet, Soulor...), les lacs accessibles en automobile (Estaing, Gloriettes...) et les terminus de routes (Hospice du Rioumajou, La Fruitière...). Ces zones hautement fréquentées représentent par ailleurs des points stratégiques pour les éleveurs. L'importance de la fréquentation touristique y décuple les problèmes et tensions.

## Prévenir les conflits et les risques d'accident

Pour tenter de répondre à ces problèmes, le service pastoral départemental a mené une enquête durant l'été 1997 afin de mieux cerner la diversité et l'importance de ces problèmes. Cette enquête a mis en lumière la méconnaissance, par les autres usagers des territoires pastoraux, des conduites à tenir dans le domaine pastoral. Une réflexion s'est engagée pour pallier ce déficit d'information qui entraînait des nuisances vis-à-vis de l'activité pastorale.

Ce travail a abouti à la mise en place d'une signalétique spécifique au pastoralisme, propre à informer des règles à respecter et des comportements à adopter sur les territoires pastoraux. Cette signalétique permet de concilier la tranquillité des troupeaux et le plaisir des usagers pour que les estives puissent continuer à accueillir les uns et les autres dans des conditions satisfaisantes.

## Une signalétique uniforme

La signalétique pastorale développée dans le département est opérationnelle depuis 2000. Fruit d'un important travail de conception pour rendre les messages les plus clairs possibles, elle est traitée de manière synthétique et accessible à tous par le biais de pictogrammes. Elle a permis une homogénéisation de la signalétique sur le département, et son franc succès lui a valu d'être étendue à l'échelle du massif par la suite. Les supports, en résine compressée, ont été étudiés pour rendre ces panneaux très résistants. Cette signalétique se décline en trois volets complémentaires :

- une signalétique de comportement qui symbolise les conduites à tenir et celles à éviter (voir page 6).

- une signalétique d'information dont l'objet est d'informer le public sur les différents aspects du pastoralisme et ainsi faciliter le respect des différentes règles (voir page 7).

- une signalétique mixte d'information et de comportement pour des panneaux de bas d'estive qui est en cours d'élaboration.

Les gestionnaires d'estive peuvent bénéficier d'une aide de 70 % du coût total. Le montant éligible comprend l'achat des panneaux, les matériaux nécessaires à la mise en place ainsi que le temps consacré à la pose. Le financement de ces actions de signalétique est assuré par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

### La signalétique dans le département depuis sa mise en place en 2000 :

- ⇒ près de 1 000 panneaux posés,
- ⇒ environ 155 000 euros de travaux relatifs à cette signalétique investis par le CG 65,
- ⇒ plus de 40 gestionnaires d'estive y ont déjà eu recours.

Cette expérience a, depuis une dizaine d'années, été étendue au massif des Pyrénées (Haute-Garonne, Ariège). Récemment, le CERPAM (Centre d'Etudes et de Réalisations Pastorales Alpes Méditerranée, structure en charge du développement pastoral dans les six départements de la Région PACA) a contacté le GIP-CRPGE afin de mettre en place cette signalétique sur son territoire. En Septembre 2014, un premier panneau a été inauguré dans le Vaucluse, amorçant ainsi une nouvelle phase d'extension de cette signalétique. Ce déploiement renforce l'impact de la signalétique et en assure une meilleure lisibilité à l'échelle nationale.

Pour de plus amples informations,  
contacter Hélène DEVIN  
Chargée de mission au GIP-CRPGE  
au 05 62 44 59 31



# La signalétique pastorale en estive : la signalétique de comportement



Elle reprend **les règles de base** à observer sur les estives. Cette signalétique est basée sur des pictogrammes simples et facilement compréhensibles. Ces panneaux sont définis en plusieurs catégories :

- **des panneaux incitatifs et explicatifs :**  
refermez les barrières, emportez vos déchets, tenez vos chiens en laisse, respectez les distances avec les animaux, risque de dégradation des véhicules, clôtures électriques, présence d'un chien de protection...
- **des panneaux d'interdiction :**  
circulation interdite, camping interdit, chiens interdits, interdiction de stationner, de donner à manger aux animaux...

Ces panneaux doivent être visualisés par un maximum de personnes; c'est pourquoi le lieu d'implantation doit être mûrement réfléchi pour une efficacité optimale.

Vous trouverez ci-dessous les différents formats existants. N'hésitez pas à vous rapprocher du GIP-CRPG pour vous procurer le catalogue comprenant la série de pictogrammes disponibles.

## Le panneau « zone pastorale »

Installé en début d'estive, il informe l'entrée dans le domaine pastoral et comporte le logo d'une zone pastorale ainsi que le nom de l'estive locale.

⇒ **Format du panneau: 80 cm x 80 cm**



Estive, GP d'Arcizans-Avant



Hourquette d'Ancizan, CS des IV Véziaux

## Le panneau « récapitulatif »

Installé à proximité des lieux de stationnement, il comprend le logo zone pastorale et des pictogrammes choisis « à la carte » par le gestionnaire d'estive en fonction des messages qu'il souhaite faire passer.

⇒ **Format du panneau: 88 cm x 72 cm**



Estive d'Ardengost



Balencous, AFP de Cazaux-Fréchet

## Les « totems »

Installés sur les sentiers ou directement sur les équipements pastoraux concernés (parcs, clôtures), ils sont composés de pictogrammes sélectionnés par le gestionnaire.

⇒ **Format de chaque pictogramme (au choix) : 20 cm x 20 cm ou 8 cm x 8 cm**



Montaigu, CS de la Baronnie des Angles



Cap des Bentails, GP de St Pastous

## Témoignage

Sébastien BOURG, Président de l'A.F.P. des IV Véziaux du Louron

### Pourquoi avez-vous eu recours à la signalétique sur les estives de l'A.F.P.?

Nos estives sont traversées par le GR 10 et constituent la porte d'entrée de randonnées vers des sites touristiques assez fréquentés (vallée de La Pez, lacs de Caillauas et d'Aygues-Tortes). Nous voulions informer ces touristes, par le biais de panneaux situés en début de leur ballade, des conduites à adopter pour éviter des problèmes de cohabitation avec l'activité pastorale.

### Quels étaient ces problèmes auxquels vous étiez confrontés ?

Principalement les chiens non tenus en laisse. Ils causaient des soucis pour la quiétude des troupeaux, ce qui rendait les éleveurs mécontents. Le fait de laisser, souvent par mégarde, les passages ouverts derrière soi posait également problème pour le bon fonctionnement de l'estive.

### Quelle est l'efficacité des panneaux?

Les touristes savent désormais qu'ils pénètrent dans une zone pastorale avec des comportements particuliers à adopter. Depuis la mise en place de cette signalétique en 2008, nous n'avons plus constaté de problèmes de ce genre. C'est bien la preuve que les gens, s'ils sont prévenus de la conduite à tenir, respectent les recommandations et la cohabitation peut ainsi se passer sans soucis majeurs, ce qui est fortement appréciable pour tous.



Durant trois ans (de Mars 2011 à Mars 2014), le GIP-CRPGE a collaboré de façon inédite avec la recherche en sciences humaines et sociales pour faire avancer les connaissances et la sensibilisation au sujet des multiples externalités émises par le pastoralisme pyrénéen.

En effet, le service pastoral haut-pyrénéen a accueilli en son sein et en partenariat avec l'Unité Mixte de Recherche Dynamiques Rurales, une salariée-doctorante en géographie, Lucie LAZARO, chargée de mener à bien une étude sur la question des effets de l'activité pastorale sur les usagers des estives pyrénéennes.

### Petit rappel : une définition simple des externalités

On parle d'externalités lorsqu'une activité de production a des effets sur des acteurs extérieurs à la filière et qu'aucun des acteurs concernés ne reçoit ou ne paye une compensation pour ces effets. Ces effets échappent complètement ou partiellement au marché et aux dispositifs publics.

### 1. Aux origines du questionnement, les externalités du pastoralisme

Le pastoralisme façonne l'espace montagnard depuis des millénaires. Les prairies et habitats semi-naturels ainsi que les paysages ouverts que nous observons en estive sont largement influencés par la survivance de cette activité spécifique, notamment pour ses modes de gestion et d'usage collectifs. Par son action sur l'estive, le pastoralisme produit ce que l'on nomme des « externalités ». Les plus communément mentionnées sont les externalités positives relatives à l'entretien du paysage ou encore à la préservation du patrimoine naturel et culturel.



Figure 1 : Les externalités du pastoralisme communément citées.

### 2. Un soutien spécifique légitimé par la fourniture « d'externalités positives », une source de questionnement

#### Quelques dates clés dans la reconnaissance des services rendus par le pastoralisme

- 1972** : Lois Pastorales
- 1985** : Loi Montagne
- 2005** : Loi de développement des territoires ruraux
- 2006** : PSEM : cadre d'action du pastoralisme collectif pyrénéen
- 2009** : Séminaire d'Euromontana sur les externalités du pastoralisme
- 2010** : Etude stratégique de l'ACAP
- 2013** : Discussions autour de l'évaluation du PSEM
- 2009-2014** : Discussions sur l'avenir de la PAC

Depuis les années 70, le pastoralisme bénéficie ainsi de toute une série de dispositifs publics de soutien pour son rôle sur l'espace et sur la vie en montagne.

Le discours associé à ces dispositifs, mais aussi, plus récemment, porté par les groupes de pression (profession agricole, services de développement, acteurs politiques) en prévision de la réforme de la Politique Agricole Commune emprunte aux sciences économiques toute une série de vocables pour qualifier l'activité pastorale et légitimer les financements associés. Dans les arènes de discussion européennes, nationales et pyrénéennes, on parle alors du pastoralisme comme une activité : multifonctionnelle, émettrice d'externalités, prestataire de services, source de biens publics ou encore contribuant à l'intérêt général...

Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes :

- Le flou sémantique émanant de la diversité des termes employés pour désigner l'impact du pastoralisme ; des termes proches mais bien distincts dans leurs définitions.

- Le manque de références scientifiques et techniques permettant, à un niveau local, d'identifier et de caractériser les effets du pastoralisme sur l'espace montagnard et ses usagers divers mais aussi d'envisager des modes de prise en compte adaptés.

*Le GIP-CRPG s'est donc donné un double objectif :*

1. Apporter des éléments théoriques permettant de réduire les imprécisions concernant les définitions et la nature des effets de l'activité pastorale pour participer au débat public en toute connaissance de cause et pour alimenter les discussions sur le pastoralisme,
2. Mettre au point d'une méthodologie de travail appliquée à une échelle locale et transférable aux agents de développement pour identifier et caractériser les externalités du pastoralisme, faire émerger les discussions sur les modes de prise en compte possibles au niveau valléen et/ou communal.

### 3. Un travail d'enquête et de coopération à l'échelle pyrénéenne

Pour répondre à ces objectifs, **62 entretiens semi-directifs** et **4 ateliers de travail** ont été conduits sur 4 terrains d'étude répartis sur la chaîne pyrénéenne :

- Les surfaces pastorales cadastrées sur la commune de **Larrau** (Pyrénées-Atlantiques),
- Les surfaces pastorales situées au niveau du domaine skiable de **Peyragudes** entre vallée du Louron (Hautes-Pyrénées) et vallée du Larboust (Haute-Garonne),
- Les surfaces pastorales du **plateau de Beille** (Ariège),
- Les surfaces pastorales de la commune de **Mantet** (Pyrénées-Orientales).

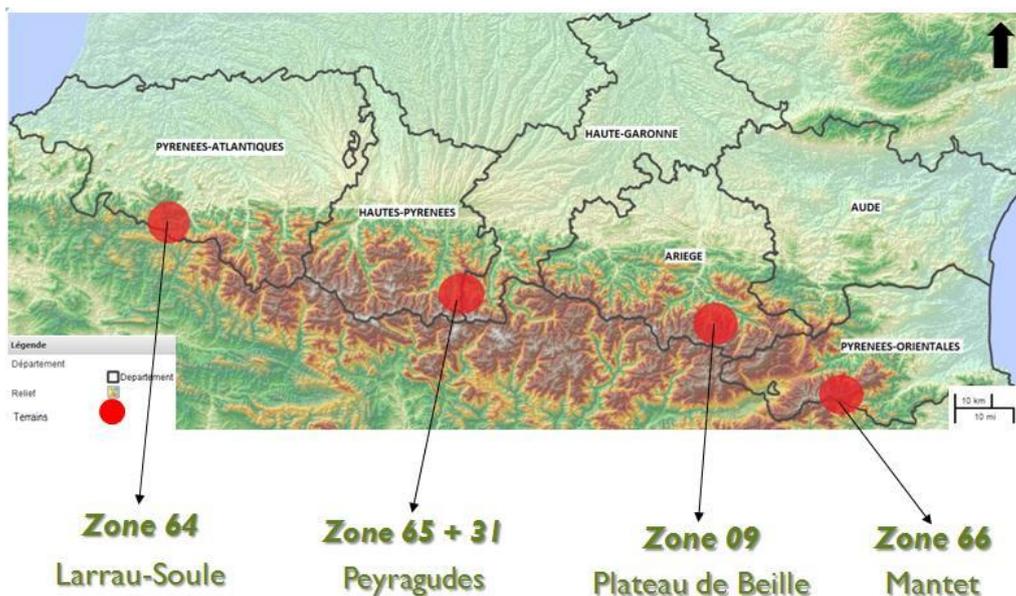


Figure 2 : Carte de localisation des terrains d'étude sur le massif pyrénéen. Sources : SIG-Pyrénées, L.Lazaro

#### a) Les entretiens semi-directifs, définition et résultats

Les entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'un panel diversifié d'usagers de la montagne sur chacun des territoires de travail. Nous avons rencontré notamment : des gestionnaires d'estives, des élus, des animateurs pastoraux, des éleveurs transhumants, des agents ONF et RTM, des exploitants de domaines skiables, des chasseurs, des pêcheurs, des socioprofessionnels du tourisme, des animateurs et/ou responsables culturels, des représentants d'associations de protection de la nature, des conservateurs de réserves naturelles, etc.

#### Les entretiens semi-directifs : définition et intérêt

Ils sont menés à l'aide d'une grille élaborée par l'enquêteur en fonction de son questionnement. Cette grille comprend toute une série de thèmes simples qui devront être abordés lors de l'entretien sans forcément suivre un ordre précis.

**L'intérêt de ce mode d'enquête est multiple** : laisser libre cours au discours de l'interlocuteur, réduire les interventions de l'enquêteur et ouvrir un large domaine d'exploration.

Les objectifs des entretiens étaient de plusieurs ordres :

- Produire une liste d'effets du pastoralisme plus précise ;
- Envisager les perceptions du rôle du pastoralisme en fonction des types d'usagers de l'espace pastoral ;
- Comprendre les différences entre les territoires à l'étude et l'influence de ces différences sur le rôle attribué au pastoralisme ;
- Acquérir une vision globale du territoire et des initiatives locales associant le pastoralisme ou en direction de celui-ci pour interpeller les acteurs lors des réunions et les diffuser.

Par ce mode d'enquête nous avons obtenu sur chacune de nos zones d'étude des listes précises d'effets du pastoralisme à l'image de la liste suivante, qui a été mise en place à l'issue des entretiens du secteur « Peyragudes ».

LISTE D'EFFETS IDENTIFIES LORS DES ENTRETIENS DANS LE LOURON	
1. Entretien de l'espace	10. Maintien du tissu social local
2. Maintien de l'accès à la montagne	11. Réalisation d'économies ( <i>économies de broyages, économies dans la lutte contre les avalanches</i> )
3. Contribution à l'attractivité touristique du territoire	12. Maintien des pratiques collectives
4. Dégâts matériels sur les infrastructures touristiques	13. Dégâts liés au sous-pâturage ou à la déprise agricole
5. Maintien d'un paysage esthétique et varié	14. Préservation de la biodiversité
6. Dégâts environnementaux ( <i>problèmes sanitaires avec la faune cynégétique, dégradation de la qualité de l'eau des ruisseaux</i> )	15. Dégâts liés au surpâturage ( <i>sur la ressource forestière, sur les sols</i> )
7. Contribution à l'économie locale ( <i>maintien de l'emploi, apport de revenus pour les collectivités</i> )	16. Contribution à la perpétuation du patrimoine local
8. Accidents entre animaux domestiques et activités récréatives	17. Amélioration du bien-être des animaux domestiques
9. Participation à la sécurisation de l'espace montagnard	

Figure 3 : Liste d'externalités pastorales obtenu sur le secteur de « Peyragudes ». Source L.Lazaro (2013).

## b) Les ateliers de travail, une arène de discussion locale sur la place du pastoralisme

Sur les zones de Peyragudes et de Larrau, les séries d'entretiens (une vingtaine par zone) ont été suivies d'un atelier de travail collectif réunissant un comité de 4 à 7 acteurs locaux, représentatifs du multi-usage de l'espace pastoral. Les participants ont été sélectionnés parmi le groupe d'acteurs rencontrés en entretien en raison de leur diversité d'usages et d'approches du territoire.

Ces deux ateliers se sont déroulés en 5 étapes dont :

- **2 étapes de test** constituées par le renseignement de mini-questionnaires par les participants avant et après la réunion. Ces questionnaires avaient pour but de recueillir leurs ressentis vis-à-vis du travail mené et de son utilité locale.
- **3 étapes au cœur du travail sur les externalités du pastoralisme** et dont le but était, d'une part, de caractériser la liste d'externalité obtenue à l'issue des entretiens en les hiérarchisant et en les spatialisant sur une carte du territoire. Et d'autre part de discuter des modes de prise en compte associés à ces externalités au niveau local et de nouvelles manière d'intégrer ces effets via la modification des dispositifs existants ou bien par la mise en place de nouveaux modes de coopération.

Les supports de travail ainsi que le déroulement des ateliers ont été construits étape par étape via un travail de collaboration et d'échange d'expériences entre les animatrices et techniciens pastoraux et la doctorante.

## Les externalités du pastoralisme pyrénéen : un partenariat original entre service pastoral et recherche en sciences humaines

Etape TEST METHODE - travail sur mini-questionnaire « AVANT » réunion  
**CARACTERISER, PRIORISER et LOCALISER LES EFFETS DU PASTORALISME**

Etape 1 – Travail de tri sur la liste d'effets identifiés dans le Louron

Etape 2 – Localisation des effets du pastoralisme sur la carte

Etape 3 – Réflexion sur les modes de prise en compte des effets prioritaires

Etape TEST METHODE - travail sur mini-questionnaire « APRES » réunion



Figure 4 : Les phases de travail sur les listes d'externalités et sur leur localisation lors des ateliers collectifs du secteur « Peyragudes » et du secteur « Larrau ».  
 Source L.Lazaro

A l'issue de ces étapes de travail collectif, nous avons pu :

### Etape 1

**Par le travail de tri et de classement des effets du pastoralisme :**

- Préciser la liste d'effets obtenue en entretiens individuels ;
- Mettre en évidence les impacts positifs ou négatifs prioritaires du pastoralisme sur le territoire à l'étude ;
- Donner aux décideurs locaux et aux agents de développement des axes de travail privilégiés ;
- Engager une réflexion « collective » sur la place du pastoralisme et sur les améliorations à apporter ;
- Apporter des supports de réflexion différents et permettant la participation d'une multiplicité d'acteurs.

### Etape 2

**Par le travail de localisation des effets du pastoralisme sur la carte :**

- Aboutir à une localisation précise de certaines externalités ;
- Mettre en évidence de zones d'intervention prioritaires ;
- Faire émerger un partage d'expérience entre les participants utilisateurs de zones diverses ;
- Aboutir à un résultat collectif mobilisable.

### Etape 3

**Par les réflexions engagées sur les modes de prise en compte des externalités :**

- Créer une arène de discussion sur les initiatives locales et sur leur efficacité vis-à-vis des effets du pastoralisme ;
- Echanger sur les dispositifs publics de prise en compte des effets du pastoralisme et sur leur adaptation ou leur inadéquation vis-à-vis des contextes locaux ;
- Faire émerger les besoins de prise en compte d'effets positifs ou de limitation d'effets négatifs ;
- Rendre possible la compilation et la diffusion des initiatives locales au niveau massif.

## 4. Les outils de la recherche au service de l'animation, un bilan positif !

Cette immersion longue au cœur du travail des animatrices pastorales et au contact de la multiplicité d'acteurs et de structures que côtoie l'activité pastorale a permis la mise en place d'un socle de connaissances sur les externalités et l'élaboration d'outils méthodologiques mobilisables par les animatrices et qui pourront s'intégrer dans les futurs dispositifs d'étude et de soutien du pastoralisme. La collaboration entre le monde de la recherche et celui du développement fut donc ici fructueuse, elle a apporté une force prospective au GIP-CRPGÉ et a permis de tisser des liens durables entre deux mondes qui gagnent à travailler ensemble pour envisager et construire l'avenir du pastoralisme pyrénéen.

*«Merci à toute l'équipe de m'avoir accueillie avec bienveillance et d'avoir partagé avec moi ses compétences et son expérience durant ces trois années de travail au sein du GIP-CRPGÉ »*

Pour de plus amples informations sur cette thématique, contacter Lucie LAZARO :  
[lucie.lazaro@gip-crpge.com](mailto:lucie.lazaro@gip-crpge.com)

Avec le soutien du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire,  
 du Fonds Européen de Développement Régional et du Ministère Chargé de la Recherche



# Quelques brèves des estives...

## - Retour sur l'article sur les Commissions Syndicales :

Vous avez été nombreux à réagir sur le dossier consacré aux Commissions Syndicales paru lors de la précédente Lettre d'Information du GIP-CRPGE, ce qui confirme le poids et l'attachement local à cette spécificité du massif pyrénéen.

Beaucoup de commentaires positifs, mais également quelques demandes de rectification. Réne MARROT, Maire d'Izaourt, nous a précisé que « si la Commission Syndicale Forestière a bien été créée en 1963, l'origine de création de la Commission Syndicale en Barousse remonterait à 1853 ». Nous avons également oublié de signaler la présence d'une Commission Syndicale : celle du Batsurguère qui regroupe les communes d'Omex, d'Ossen (siège social de la structure) et de Ségus. Lucien BOUZET, maire de Ségus, assure actuellement la présidence de cette collectivité créée le 12 octobre 2006 qui a confié la gestion de son territoire pastoral au Groupement Pastoral du Batsurguère. Encore toutes nos excuses par cette omission.

## - Entrée de l'Association des gestionnaires d'estive dans la présidence du GIP-CRPGE :

Dans le cadre de sa présidence tournante, les 6 membres constitutifs du GIP-CRPGE ont validé, lors de la dernière Assemblée Générale, le fait que l'Association des Gestionnaires d'Estives des Hautes-Pyrénées accède à la présidence tournante tous les deux ans comme le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la Chambre d'Agriculture départementale. C'est donc Jean-Pierre CAZAUX, représentant de l'Association des Gestionnaires d'Estives des Hautes-Pyrénées au GIP-CRPGE, qui est le nouveau président du GIP depuis 07 Juillet 2014. Il succède à Jean-Louis ANGLADE, conseiller général du canton d'Arreau et représentant du Conseil Général, qui assurait cette fonction lors des deux précédentes années.

## - Changement de président au Groupement d'Employeurs :

Patrice JEANDEAU (Président de l'Association Des Eleveurs du Montaignu) a pris la succession d'Antoine DYMARSKI à la tête du Groupement d'Employeurs des Bergers Vachers Pluriactifs des Pyrénées Centrales qui, comme son nom l'indique, embauche les gardiens salariés et les met ensuite à disposition des gestionnaires d'estive pour assurer le gardiennage des troupeaux.

## - Date de limite pour le dépôt des demandes de paiement liées au PSEM :

Nous rappelons à tous les Maîtres d'Ouvrages l'importance de réaliser au plus vite les demandes de paiement relatives aux subventions accordées dans le cadre du Plan de Soutien à l'Economie de Montagne (Travaux d'Amélioration Pastorale, gardiennage salarié, éleveur-gardien et hélicoptage). La date limite du dépôt des demandes de paiement complètes étant fixé au 31 Décembre 2014, il est nécessaire d'anticiper au maximum cette date afin que le GIP-CRPGE puisse vous accompagner dans les démarches nécessaires à la complétude de vos dossiers. N'hésitez donc pas à vous rapprocher rapidement du GIP-CRPGE.

## - Réintroduction de bouquetins dans les estives des Hautes-Pyrénées :

Sous la conduite du Parc National des Pyrénées, une série de lâcher de bouquetins ibériques (dont le dernier en date s'est déroulé le 10 Octobre 2014) a lieu sur le plateau du Clot, en plein cœur des estives de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin. Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, avait fait le déplacement à l'occasion de l'un d'entre eux le Samedi 19 Juillet, en présence de nombreux élus locaux. Rappelons que dans le cadre de l'accord de trois ans signé avec nos voisins espagnols, ce programme prévoit au total la réintroduction de 120 bouquetins, dont une soixantaine est destinée au territoire du Parc National des Pyrénées.



### Rédaction et Publication



GIP Centre de Ressources sur le  
Pastoralisme et la Gestion de l'Espace  
Cité administrative Reffye -  
10 Rue de l'Amiral Courbet  
65 000 TARBES

### Vos interlocuteurs au GIP-CRPGE, cité administrative Reffye 3° étage

#### Direction

Didier BUFFIERE / 05 62 44 59 30 / Bureau 321  
[didier.buffiere@gip-crpge.com](mailto:didier.buffiere@gip-crpge.com)

#### Animation

Isabelle CAPERAA / 05 62 44 59 32 / Bureau 320  
[isabelle.caperaa@gip-crpge.com](mailto:isabelle.caperaa@gip-crpge.com)

Annie CIPIERE / 05 62 44 59 38 / Bureau 320  
[annie.cipiere@gip-crpge.com](mailto:annie.cipiere@gip-crpge.com)

Hélène DEVIN / 05 62 44 59 31 / Bureau 318  
[helene.devin@gip-crpge.com](mailto:helene.devin@gip-crpge.com)

Anne SALLENT / 05 62 44 59 37 / Bureau 316  
[anne.sallent@gip-crpge.com](mailto:anne.sallent@gip-crpge.com)

#### Technicien pastoral

Jean-Baptiste JOURDAN / 05 62 44 59 35 / Bureau 319  
[jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com](mailto:jean-baptiste.jourdan@gip-crpge.com)

#### Assistant technique

Sébastien BIEDMA / 05 62 44 59 34 / Bureau 317  
[sebastien.biedma@gip-crpge.com](mailto:sebastien.biedma@gip-crpge.com)



Lettre publiée avec le soutien  
financier de Groupama.